

CAHIER DES CHARGES

Ecole Internationale de la Régulation Européenne

Le présent cahier des charges fixe les éléments contractuels d'un appel d'offres relatif à la réalisation d'un dispositif de formation et des actions de formation y afférant.

Dans le cadre du Pôle de compétitivité « Industrie financière - Technologie et Innovation », cet appel d'offres est lancé par Paris-Europlace représenté par Arnaud de Bresson, au nom de la future « Ecole internationale de Régulation Européenne ».

Les partenaires appelés à l'appel d'offres pourront répondre, seuls ou en partenariat, à un ou plusieurs lots.

Les offres devront correspondre aux exigences du présent cahier des charges.

* *
*

I –Préambule et objectifs : Dispositif de formation envisagé:

Cet appel d'offres répond au projet de création progressive d'une école internationale de la régulation financière européenne.

Cette école a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre, par les acteurs de l'industrie financière, des principes de « better regulation » édictés par la Commission européenne. Cette mise en œuvre implique en effet d'optimiser les conditions de compréhension mutuelle entre régulateurs, superviseurs et régulés afin de concevoir et mettre en œuvre une régulation robuste, efficace et compétitive en Europe. Cette école a aussi pour objectif de diffuser la culture de régulation européenne et les « bonnes pratiques » associées aux différents pays non européens qui sont en recherche de nouvelles doctrines / pratiques en matière de régulation.

Le domaine de régulation couvert par l'école est la finance (AMF), le prudentiel (Commission Bancaire) et l'assurance (ACAM). Les acteurs concernés sont donc ceux

de la finance (entreprises d'investissement, banques d'investissement, sociétés de gestion, émetteurs), les banques, les compagnies d'assurance et les professions associées (conseils, juristes, audits...)

Cette Ecole doit donc permettre de rassembler régulateurs, superviseurs et établissements financiers et d'assurance afin de contribuer à l'amélioration constante de la régulation des activités en Europe en favorisant la compréhension mutuelle des enjeux et pratiques. Il s'agira plus d'enseignement sur les conditions prospectives et stratégiques d'une bonne régulation que sur le contenu de la régulation elle-même qui sera supposé connu par les participants.

En effet, le cœur de la raison d'être de cette école est de répondre aux priorités du livre blanc 2006-2010 concernant l'harmonisation des conditions de fonctionnement des marchés financiers, l'augmentation de sa masse critique et sa compétitivité à l'échelle du marché mondial. Ces priorités concernent en particulier la mise en œuvre cohérente au niveau national des directives issues du plan FSAP (2000-2005), l'amélioration du processus Lamfalussy et la conception de nouveaux textes ciblés prenant en compte les enseignements des expériences précédentes. Ces textes sont de plus en plus « principe based », ce qui a pour effet de transférer vers les régulés leur appropriation, le choix des modalités d'application, et les risques correlatifs. L'échange entre régulateurs et régulés doit donc permettre une bonne anticipation et une vision commune de l'esprit de ces textes, tout en prenant en compte les préoccupations des différents acteurs.

Cette école se positionne donc dans une ambition internationale et européenne. Par pragmatisme sa stratégie de mise en œuvre est progressive et commence avec les institutions domiciliées en France et leur réseau de filiales étrangères. Cet appel d'offre est donc bien une première étape. La structure de l'école ainsi que les premiers modules tests doivent donc être mis dans une perspective plus ambitieuse. Progressivement d'autres modules seront à concevoir et à ce stade il faudra proposer un processus de « filières » avec une sorte de certification à la clef. Cette école devra s'adresser progressivement aussi aux professionnels d'autres pays européens.

Aujourd'hui le projet n'a pas encore fixé les limites de son ambition. Les opérateurs potentiels pourront suggérer des idées de stratégies de développement soit en direct à travers l'école soit en complément dans le cadre d'une filière du type master de régulation. A cet égard il est conseillé de s'inspirer de l'exemple des cours proposés par l'université de Reading en association avec le NASD américain.

La dynamique de ce projet est donc bien de contribuer à faire progresser l'environnement réglementaire européen. D'une certaine manière il se positionne aussi par rapport à des initiatives comparables en Europe, comme par exemple la création de l'école internationale de régulation à Londres. Cette école s'en distinguerait cependant par le fait que sa priorité est de contribuer explicitement au renforcement de la culture pan-européenne de la régulation et à sa diffusion hors des frontières européennes.

Par ailleurs, bien que cet appel d'offres ne couvre pas la dimension « recherche », il est bien prévu dans le cadre du Pôle de compétitivité – Industrie financière de renforcer les efforts de recherche en la matière. Ainsi donc, d'une manière ou d'une autre, un lien pourrait être suggéré entre cette école et des initiatives de recherche existantes ou à prévoir.

II - Populations concernées :

L'École doit permettre d'associer, dans des parcours de formation communs, régulateurs, superviseurs et responsables des établissements. A ce stade l'école est ciblée sur les décideurs métiers et des directions de la conformité, risques et inspection. La formation concernant la mise en œuvre opérationnelle de la régulation est hors du champ de l'école.

Les populations concernées se définissent par les cinq segments suivants :

1. Comités exécutifs et de Directions générales d'établissements financiers, sociétés de gestion et compagnies d'assurance basées en France, et représentants des organismes professionnels concernés,
2. Comités exécutifs et Directions générales de filiales françaises ou étrangères contrôlées par des établissements financiers basés en France,
3. Responsables des fonctions de régulation des établissements ci-dessus, ayant en charge la déclinaison des textes, la définition et la mise en place des structures et moyens de régulation (Audit-Inspection, Conformité, Sécurité financière, Directions juridiques ...).
4. Lawyers, auditeurs, consultants et universitaires spécialistes de la régulation
5. Régulateurs et législateurs français et européens (en France : AMF, Commission bancaire, ACAM , Trésor, Commission européenne ...).

Nombre de personnes pour chaque population :

-En poste et renouvellement annuel :

>Segment 1+2 (+4) = 70 top managers /an, y compris quelques régulateurs / superviseurs.

>Segment 3 (+4) = 100 managers de conformité, y compris quelques régulateurs / superviseurs.

Dans un premier temps l'assurance sera moins concernée.

Cette population de départ, à l'évidence pourra évoluer en fonction du succès de l'école, dans trois directions : les professionnels des pays non européens (comptés pour zéro dans cet estimé prudent), l'intérêt marqué par les professionnels des autres pays européens, l'extension du périmètre fonctionnel de départ en démultipliant les modules sur des thèmes ciblés. En plus de ces segments, si cette école permet de justifier le positionnement de la régulation comme une filière d'enseignement académique classique (filière « Mastère »), son effet de levier peut permettre d'atteindre une nouvelle cible d'étudiants....

- Localisation géographique : Paris dans un premier temps comme pôle central de l'école. Il est concevable de proposer des modules dans d'autres Places européennes. Si l'école se décline plus largement, dans un second temps, il serait bon de suggérer une organisation pouvant se déployer en réseau pour couvrir d'autres pays européens intéressés.

III Description des thèmes de l'appel d'offres et des prestations attendues :

Cet appel d'offres s'articule autour de deux thèmes. Le premier concerne la création de l'école, sa gouvernance, sa gestion et sa logistique, le second la conception pérenne des premiers modules sachant que sur un modèle identique il faudra proposer des solutions pour accompagner l'école dans l'identification des modules suivants et leur conception.

A- Conditions de création de l'école

Cette première partie de l'appel d'offres concerne l'ingénierie et la mise en œuvre de l'Ecole. Il s'agit d'aider le comité de pilotage de l'école à finaliser les structures de gouvernance et à proposer les meilleures solutions opérationnelles et logistiques pour aborder la première année de fonctionnement, c'est à dire 2 premiers modules de 2j en novembre 2007.

→ Ingénierie et mise en œuvre de l'Ecole et Organisation des fonctions de gouvernance de l'Ecole.

Ce thème porte sur :

> l'étude de la structure juridique et organisationnelle optimale de l'Ecole, permettant :

- de former les diverses populations :
 - en présentiel dans plusieurs villes d'Europe
 - à distance pour toutes les populations en inter sessions (espaces informatifs et collaboratifs),
- de prendre en charge l'organisation et la logistique (rémunération des intervenants, salles, matériels, reprographie ...),
- d'équiper les diverses populations en moyens de démultiplication des messages (kits, e-learning...), en leur laissant la charge de la démultiplication,
- de réduire les frais de structure et de fonctionnement au strict minimum,
- de définir et prendre en charge (option) les modalités d'une éventuelle formation rendue diplômante ou qualifiante.

Les coûts de mise en place et de fonctionnement doivent être dissociés.

>une proposition pour l'organisation des fonctions de gouvernance de l'Ecole : conseil d'administration, bureau, conseil scientifique....

>une présentation de la logique d'un business plan sur la base d'expériences similaires. Ce business plan identifie les charges de structures, les investissements pédagogiques et le coût des séminaires eux-mêmes.

En ce qui concerne le financement de l'école, compte tenu du fait qu'une partie de sa vocation concerne des préoccupations d'intérêt général, une recherche de financement public est engagée dans un premier temps vers les pouvoirs publics français, dans un second temps vers la Commission Européenne. Ce financement concernerait principalement les efforts d'investissement dans la conception des cours et les subventions pour la diffusion de la culture de régulation européenne vers les acteurs non-européens. Une expérience dans ce domaine de circuits de financement peut faire

partie de l'offre de services. Mais pour le reste, cette école sera gérée de manière « entrepreneuriale », l'équilibre devant être assuré à travers le prix des prestations.

Si des éléments d'études de marché pour ce type d'enseignement sont connus, ils pourraient utilement être pris en compte dans l'évaluation des réponses à l'appel d'offres.

Le partenaire doit détailler les modalités proposées et les coûts / délais associés, et donner les éléments de CV des acteurs envisagés.

Une éventuelle sous-traitance ou délocalisation doit être explicitement mentionnée et devra faire l'objet d'un accord exprès.

Il est important de présenter des expériences en la matière comme par exemple le fonctionnement d'université d'entreprise. Par ailleurs, sachant que cette école aura une croissance progressive en terme de périmètre et de « géographie », il faudra proposer une structure souple capable de croître avec la progression envisagée. Compte tenu de l'objectif européen, s'appuyer sur une sorte de réseau de structures pédagogiques européennes sera apprécié.

Si ce projet d'école peut s'articuler autour d'un projet complémentaire du partenaire en terme de filière pédagogique spécialisée sur la régulation, il serait intéressant de développer cette incidence sur la logique du projet initial.

La difficulté du projet est aussi la combinaison des domaines pluridisciplinaires nécessaires : droit, finance, comptabilité et expériences « métiers »... Le partenaire doit donc démontrer sa capacité à réunir seul ou en association les compétences nécessaires...

A l'évidence la proposition doit se positionner dans un espace de temps de l'ordre de 5 ans.

B Conception et mise en œuvre des premiers modules

Le comité de pilotage du projet a identifié des modules prioritaires pour lancer le plus rapidement possible cette école. Ces modules n'ont que faiblement pris en compte les filières prudentielles (Bâles II) et assurances. Bien entendu ces filières restent des priorités de l'école et il sera nécessaire de démontrer des compétences pour les développer par la suite. En ce qui concerne l'assurance, il s'agira d'accompagner la construction d'un nouveau modèle de régulation à travers le processus « Solvency 2 ».

Module 1 : « contexte et perspectives « métiers » de la régulation financière européenne »

1-Population cible :

n°1, 2 4 et 5- Top managers (principaux responsables opérationnels des métiers, filiales) et quelques régulateurs / superviseurs

2-Objectifs :

Ce module doit permettre de mieux comprendre le contexte de la régulation européenne, sa logique, les différents domaines couverts (en fonction des directives publiées ou à

venir) afin de faire le lien avec les conséquences sur la stratégie des métiers et les risques.

Certains points sur la problématique des rôles relatifs métiers / professionnels vs régulateurs seront abordés afin de faire réfléchir sur les équilibres permettant aux marchés d'être innovants et compétitifs tout en présentant un niveau de protection optimum. Ce cursus doit en particulier permettre aux managers confrontés à d'autres réglementations (non européennes) de mieux comprendre le contexte de régulation et les problématiques d'harmonisation de leur groupe européen.

La formation ne doit pas être un listage des divers textes, mais une clarification des concepts et un accompagnement de leur transposition.

L'action de formation doit être l'occasion d'une rencontre et d'un dialogue régulateurs / régulés, pour expliciter les principes, évoquer les problématiques et imaginer ensemble des solutions.

Compte tenu de l'hétérogénéité de la population en ce qui concerne le niveau de connaissance de la problématique de la régulation européenne il est demandé de proposer un support de e-learning-light sur les sujets supposés connus. Il s'agit de fiches « techniques », accessibles à la demande et sous une forme très synthétique pour pouvoir être consultées à travers de courtes séquences.

3-Eléments de contenu :

Principes d'une régulation compétitive et adaptée à l'innovation financière, à l'internationalisation, et l'ouverture des marchés :

- Gouvernance Européenne de la régulation, rôle des différents « acteurs »
- Organisations mondiales : IOSCO, Bâles, IAIS
- Evolutions américaines (Rapport H Scott....)
- Problématique de « l'arbitrage entre réglementations »
- Contrôle des risques comme condition d'efficacité de l'industrie financière

Better regulation et compétitivité

- Impact assessment
- Adaptation de la régulation à l'innovation continue des marchés
- Evolution des textes du Rules based vers le Principle based
- Responsabilité des acteurs, protection des consommateurs et transparence
- Problématique de la transposition de principes en règles internes à un Groupe.
- Self regulation
- Mutual recognition vs harmonisation.
- Utilisation du 28° régime.

Le contexte de la régulation

- FSAP : plan de priorité 2000/2005, livre vert ...
- Lamfalussy, Cesr, OICV, Comité de Bâles, CEIOPS, CEBS, processus de consultation ...(ces concepts seront détaillés en e-learning de remise à niveau « à la carte »)
- Les principales directives « marchés » : Ucits III, Mifid, transparence, Prospectus, MAD (market abuse), CAD et Solvency,

Conséquences stratégiques de la régulation sur

- croissance externe pan européenne

- allocation de fonds propres
- structure des tarifications
- consolidation des modèles
- contraintes sur les recherches d'économie d'échelle (back offices ...), systèmes de distribution
- optimisation des risques (financiers, administratifs, réputation) et prise en compte des coûts
- Gestion de la régulation, contrôles

Les perspectives...

4-Modalités :

- E-learning light pour les connaissances de base afin de s'assurer que la partie séminaire soit consacrée principalement à des débats sur le fond et l'évolution de la « doctrine ».
- Compte tenu de la population et du contour ambitieux du séminaire, il faudra trouver le bon équilibre entre des présentations très synthétiques sur quelques problèmes essentiels et une organisation d'échanges créateurs de « valeur ». Ce séminaire doit se distinguer clairement des multiples « conférences » sur les sujets équivalents. Il faut que la dimension « académique » apparaisse clairement bien que la participation de professionnels soit probablement requise....
- **Durée cible** : 1 journée longue (soirée + journée). Dans ce cas, compte tenu de l'étendue du périmètre, il faudrait proposer une grille de priorités pour ne traiter que ce qui paraîtrait essentiel pour respecter l'esprit de cet enseignement.

Un autre format pourrait être étudié. Il consisterait à proposer un cycle de plusieurs sessions d'une journée étalées sur 6 à 9 mois.

- **Dates cibles** : première session 4 T 07, ce cours doit être reproduit 2 fois en 2008
- **Contraintes** :
 - Intervention d'un régulateur en soirée
 - Intervenants : animateur fil rouge (professionnel de l'animation) et intervenants régulateurs, professeurs et professionnels.
 - Les participants peuvent être réticents à la formation
 - Focus important à mettre sur les aspects professionnels pratiques
 - Privilégier les échanges.
 - Timing serré
 - Pré requis e-learning
 - Animation en anglais ou en français
 - Groupes de 15 à 20 personnes
- **Livrables** :
 - Supports animateurs et supports apprenants (documents papier et CD rom).
 - Pré requis e-learning : module à livrer aux normes AICC/SCORM + livraison des codes source.

Module 2 « Principes de la régulation européenne et rôles des acteurs de la régulation. »

1-Population cible :

Responsables des fonctions de régulation (Population n°3 , 4 et 5) : conformité, inspection-audit, responsables risques et contrôle permanent, responsables juridiques et finances.

2-Objectifs :

Ce module doit permettre aux régulateurs, superviseurs et régulés :

- sur un plan général, de contribuer à la compréhension mutuelle des approches des différentes parties (régulateurs superviseurs, régulés),
- de mieux piloter les conditions amont de l'élaboration de la régulation et la problématique des rôles réciproques des régulateurs/ superviseurs / régulés dans le cadre de « better regulation », travaux en cours de la Commission à cet égard,
- de contribuer à la construction et à l'évaluation de la régulation (consultations, groupes de place ...). Cette action de formation doit contribuer à la veille réglementaire des participants, et à l'information des régulateurs.
- de mesurer et d'assumer les responsabilités de self-regulation,
- de définir des approches cohérentes en matière de passage des principes aux normes internes,
- déterminer les conséquences opérationnelles et organisationnelles des régulations.

3-Eléments de contenu :

- Principes d'une régulation compétitive et adaptable à l'innovation financière, à l'internationalisation, et l'ouverture des marchés.
- Droit européen : niveaux de normes (directives, règlements, circulaires...),
- Gouvernance : description de la répartition des pouvoirs : parlement, Commission, comités « 3L3 » et processus de codécision.
- Processus de transposition, limites et particularités.
- Better regulation et compétitivité.
- Impact assessment.
- Adaptation de la régulation à l'innovation continue des marchés.
- Evolution des textes du Rules based vers le Principe based.
- Responsabilité des acteurs, protection des consommateurs et transparence.
- Problématique de la transposition de principes en règles internes à un Groupe.
- Self regulation et enforcement.
- Mutual recognition vs harmonisation.
- Pourquoi et comment le concept du « 28° régime » peut être une alternative aux processus d'harmonisation dans des cas spécifiques et pour des nouvelles filières (ex du régime de retraite complémentaire pour accompagner la mobilité des cadres européens).

- Le contexte de la régulation

- o Lamfalussy, Cesr, OICV, Comité de Bâle, CEIOPS, CEBS, processus de consultation ...
- o (ces concepts seront détaillés en e-learning de remise à niveau « à la carte »)
- o FSAP : plan de priorité 2000/2005, livre vert ...

- Les principales directives « marchés » : Ucits III, Mifid, transparence, Prospectus, MAD (market abuse), CAD et Solvency,
- L'évolution de la régulation US (rapports Hal Scott, Mc Kinsey) Mutual recognition.

- Conséquences opérationnelles de la régulation.

- comment s'adapter et gérer le changement permanent
- Processus : veille réglementaire, transposition, formation sensibilisation, contrôles, actions correctives,
- Reportings
- allocation de fonds propres
- optimisation des risques (financiers, administratifs, réputation) et prise en compte des coûts.
- méthodes et dispositifs de gestion de la régulation, de contrôles, de passage des principes aux règles
- jurisprudence et référentiels
- conséquences sur les outils et systèmes d'information
- comment assurer la convergence dans un réseau mondial ?

4-Modalités : cf Module 1

- Durée cible : 2 jours

-Dates cibles : première session 4 T 07, ce cours doit être reproduit 2 fois en 2008

-Contraintes :

- Intervention de régulateurs
- Intervenants : animateur fil rouge (professionnel de l'animation) et intervenants régulateurs et professeurs
- Participants experts dans leur domaine d'activité (fonctions supports)
- Focus important à mettre sur les aspects opérationnels, concrets
- Privilégier les échanges.
- Pré requis e-learning
- Animation en anglais ou en français
- Groupes de 15 à 20 personnes

-Livrables :

Supports animateurs et supports apprenants (documents papier et CD rom).

Pré requis e-learning : module à livrer aux normes AICC/SCORM + livraison des codes source.

Module 3 : «Connaissances de référence en matière de principes de régulation européenne»

1-Population cible :

Les managers concernés par les modules 1 et 2 : Population n°1,2,3, 4 et 5

2-Objectifs :

Ce module rassemble les « savoirs » de base sur les processus d'élaboration de la régulation européenne, l'état de la situation et les perspectives afin de s'assurer que les modules 1 et 2 en présentiel soient le plus efficace.

3-Éléments de contenu :

Il s'agit d'une sorte de système de « fiches » résumant les principales connaissances nécessaires pour aborder le sujet de la régulation aux niveaux définis ci-dessus. Cela concerne à la fois le processus d'élaboration du cadre législatif et réglementaire européen (Lamfalussy) que certains aspects de définition de la problématique (principe based, compétition, flexibilité, « enforcement »...et les principales directives concernées ou à venir avec une succincte définition des « issues » les concernant.

4-Modalités : e-learning

Ce module constitue le pré-requis des module 1 et 2

-Durée cible : un nombre d'heures à définir mais organisé par séquences autonomes courtes, de l'ordre de 10 mn

-Dates cibles : automne 2007

-Contraintes :

La population concernée n'a probablement pas l'habitude de cette pratique et a peu de temps. Il faut donc s'appuyer sur des concepteurs qui ont l'expérience de ce genre de support et qui soient capables de l'adapter à cette population.

-Livrables :

Story board, CD de démo, CD avec codes sources, CD avec codes no sources (AICC/SCORM).

Module 4 : «MIF – Problématique générale »

La MIF mobilise les établissements et les régulateurs depuis des mois. Il ne s'agit donc pas d'élaborer une formation élémentaire sur un sujet assez connu et qui fait l'objet d'une grande mobilisation.

Il s'agit d'une formation de haut niveau qui cherche à remettre la MIF dans le contexte de la problématique générale de « better regulation » et de préparer les acteurs à « gérer » ensemble les différents cas concrets de mise en œuvre des conséquences de la MIF, son interprétation et son évolution face à celle des besoins des marchés : Problématique générale, principaux impacts normatifs, cadre de transposition métier. Analyse de cas à titre d'illustration sur des points sensibles.

1-Population cible :

Responsables des fonctions de régulation (Population n°3, 4 et 5) : conformité, inspection-audit, responsables risques et contrôle permanent, responsables juridiques et finances.

2-Objectifs :

- remettre en perspective la MIF vis à vis des grands principes de la régulation
- réfléchir à la problématique de la mise en œuvre de la MIF dans son Groupe / établissement, et à l'adaptation au cours de la vie de cette norme, à partir des expériences de mise en œuvre
- déterminer les problèmes sous-jacents aux différences d'interprétation et les risques associés et les solutions envisageables

3-Eléments de contenu :

Problématique générale, principaux impacts normatifs, cadre de transposition métier.
Comparaison avec la régulation US : REG/NMS

Analyse de cas à titre d'illustration sur des points sensibles :

- best execution,
- conflits d'intérêts
- opt out
- frontières avec OTC,
- information / distribution.

Vers une modélisation de ces problématiques (lien avec AMA ...).

3-Modalités : ♦ stage ♦ e-learning

-Durée cible : 2 jours

Prérequis e-learning

-Dates cibles : Printemps 2008 et fin 2008.

-Contraintes :

Intervention de régulateurs

Intervenants : animateur fil rouge (professionnel de l'animation) et intervenants régulateurs et professeurs

Participants experts dans leur domaine d'activité (fonctions supports)

Focus important à mettre sur les aspects concrets et l'ouverture des solutions à trouver (conception, modification de la règle ...).

Privilégier les échanges.

Animation en anglais ou en français

Groupes de 15 à 20 personnes

-Livrables :

Supports animateurs et supports apprenants (documents papier et CD rom).

Pré requis e-learning : module à livrer aux normes AICC/SCORM + livraison des codes source.

Module 5 : Modélisation des activités et des risques.

L'évolution des risques et la sophistication des produits financiers ont un impact très significatif sur le pilotage des activités de conformité et de gestion des risques. Cette évolution conduit à une sorte de modélisation de l'activité et des instruments, la plus grande partie des nouveaux produits structurés s'appuyant sur des modèles.

En terme de prospective, la compétitivité du couple marché / régulation repose donc aussi en partie sur une reconnaissance mutuelle des différentes problématiques autour de ces modèles et de leurs interrelations. L'objet de ce module est l'étude de ces problématiques.

1-Population cible :

Responsables des fonctions de régulation (Population n°3 , 4 et 5) : conformité, inspection-audit, responsables risques et contrôle permanent, responsables juridiques et finances

2-Objectifs :

- comprendre la logique des modèles et des sous-jacents
- Connaître la diversité des modèles, leurs objectifs, techniques et limites : modèles internes (marchés, crédit, risques opérationnels et autres : profilage clients et flux, détection des abus de marché ...),
- le risque des modèles et leur contrôle
- le fine tuning d'un modèle (adaptation vs historique)

3-Eléments de contenu :

Rappel piliers de Bâle II, sur CRD (Capital requirement directive)

Etude de divers modèles dans le domaine :

-De Bâle II

-Des instruments de marché

-Du pilotage de la conformité

sur la base de cas concrets et simulations

Conception et vie d'un modèle

Optimisation des capitaux et risques associés

Impacts organisationnels (et risques technologiques).

4-Modalités : ♦ stage

-Durée cible : 2 jours

-Dates cibles : Printemps 2008 et fin 2008

-Contraintes :

Intervention de régulateurs

Intervenants : animateur fil rouge (professionnel de l'animation) et intervenants régulateurs et scientifiques

Participants experts dans leur domaine d'activité (fonctions supports)

Focus important à mettre sur les aspects méthodologiques, la bonne compréhension du sous-jacent du modèle, le contrôle interne des modèles, les intangibles entre les divers modèles, et la cross fertilisation possible

Privilégier les échanges, l'étude de cas et les simulations.

Pré requis e-learning : Cf normes en annexe

Animation en anglais ou en français

Groupes de 15 à 20 personnes

-Livrables :

Supports animateurs et supports apprenants (documents papier et CD rom).

Pré requis e-learning : module à livrer aux normes AICC/SCORM + livraison des codes source.

Prévoir matériel informatique, bases de données et logiciels adaptés

IV Appel d'offres : principes généraux et modalités

1-Dispositions communes aux divers thèmes

La propriété intellectuelle appartiendra en totalité à l'Ecole, qui pourra disposer du module, l'utiliser, le modifier, le vendre, le louer, le donner à toute personne physique ou morale de son choix, sans supplément de prix et sans formalités.

La réalisation des médias ou supports doit faire l'objet d'une proposition en option.

Le partenaire doit détailler les modalités proposées et les coûts / délais associés, et donner les éléments de CV des acteurs envisagés. Une éventuelle sous-traitance ou délocalisation doit être expressément mentionnée et devra faire l'objet d'un accord express.

2-Sélection des offres :

Le projet est piloté par un Comité de pilotage et une équipe projet. L'équipe projet instruira les réponses et bien entendu se tiendra à la disposition des opérateurs potentiels pour donner toutes les explications nécessaires. EF de Lencquesaing, de Paris-Europlace, comme chef du projet est l'interlocuteur privilégié des candidats. Le Comité de pilotage prendra la décision finale.

3- Forme des réponses à l'appel d'offres :

Pas de contrainte particulière, cependant il sera possible de concevoir les réponses d'une part en association avec d'autres prestataires en fonction des compétences / expériences les plus pertinentes ou d'autre part ciblé sur un sous-ensemble du présent cahier des charges.

Les réponses seront à transmettre à EF de Lencquesaing : efl@paris-europlace.com, 0608489631 pour **le 10 juin 2007**.

4- Compétences des intervenants :

L'aspect assez technique et pratique du contenu de l'école fait qu'une participation significative de professionnels sera probablement nécessaire. Cependant s'agissant de s'inscrire dans une dynamique d'évolution de la problématique du couple régulation-marché dans un environnement compétitif ces formations doivent être marquées par une dimension académique incontestable.

Les propositions doivent donc être convaincantes sur 2 aspects : trouver le bon mix entre la participation de professionnels et de « professeurs » (français ou étrangers) et la capacité à trouver les personnalités pertinentes par rapport à l'ambition de l'école.

La dimension « internationale » de l'école fait que la langue de référence des supports de cours et des cours eux-mêmes sera l'anglais même si au début les participants seront probablement en grande majorité français.

5- Calendrier du projet : L'école devrait commencer administrativement courant septembre 2007 et les 2 premiers modules mis en œuvre en novembre.